

Dimanche 26 mai 2024

2^{ème} Trail du Coteau

REGLEMENT ÉDITION 2024 - TRAIL DU COTEAU

Article 1 : Présentation

L'USGP La Foulée Paroissienne vous propose des courses de pleine nature disputées sur un terrain naturel comportant un certain nombre de caractéristiques techniques. Les participants sont tenus de respecter le règlement afin de permettre à cette course de conserver l'esprit Trail.

Elle se compose de plusieurs courses afin d'accueillir tous types de coureurs, de tous âges :

- Le trail du coteau de 18km,
- Le trail de 10 km et la marche nordique de 10 km.
- Courses enfants de 1,6 km de la catégorie baby athlét à la catégorie minime (né entre 2015 et 2010),

Le circuit de 18 km est une course nature pédestre se déroulant en milieu naturel sur un parcours matérialisé formé notamment de chemins ou sentiers, dont la totalité des surfaces goudronnées n'excède pas 20% de la distance totale du parcours et se déroulant en autonomie le dimanche 26 mai 2024.

Article 2 : Organisation

L'USGP La Foulée Paroissienne organise la 2^{ème} édition du Trail du Coteau le dimanche 26 mai 2024, 2 courses nature de 18 et 10 km avec la marche nordique.

Ce règlement s'applique uniquement aux épreuves de Trail nature de 18 et 10 km et aux courses enfants.

Article 3 : Participation, certificats médicaux et licences

Les inscriptions aux épreuves de course pourront uniquement se faire en ligne sur www.protiming.fr

- En l'absence d'un certificat médical valide ou d'une licence (voir paragraphe ci-dessous), vous ne pourrez pas participer. Information relative au certificat médical : Conformément à l'article L.231-3 du Code du Sport, chaque participant doit impérativement fournir à l'organisation un

Tarifs inscription 2024

Les épreuves	Jusqu'au 17 mai	Du 17 au 28 mai	Sur place
18 km	18 €	23 €	NON
10 km	13 €	18 €	NON

certificat médical (ou copie) de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation.

ATTENTION, les mentions Trail en compétition ou Triathlon en compétition ne sont plus acceptées par la Fédération Française d'Athlétisme. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Les participants licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme pourront présenter à l'organisateur leur licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, leur licence Athlé Running ou le Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

Votre inscription aux épreuves comprend : la participation à l'épreuve, le dossard, le cadeau de participation, le chronométrage officiel par puce électronique, les ravitaillements, la sécurité et les secours.

Article 4 : Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de FFA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 5 : Condition de participation

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident résultant de leur participation à cette manifestation.

Article 6 : Remboursement, désistement et annulation

Pour toute demande de remboursement il est nécessaire de fournir un certificat médical. Les frais d'annulation par le participant sont les suivants :

- Au moins 3 mois avant la course : 5 € pour frais de dossier
- De 3 mois à 1 mois : 50% du montant total de l'inscription
- De 1 mois à 15 jours avant la course : 75% du montant de l'inscription
- Et moins de 15 jours avant la course : 100% du montant total de l'inscription.

Article 7 : Modifications, neutralisations et annulations

À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les horaires et/ou les barrières horaires des épreuves inscrites sur le site internet et le règlement.

Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure ou d'évolution défavorable de la pandémie COVID-19.

Article 8 : Retrait des dossards

Adresse : la Base de Loisirs Wampark - La noue notre dame - 77130 La Grande-Paroisse

Retrait des dossards :

Le samedi 25 mai de 15h à 17h30 et le dimanche 26 mai à partir de 8h00.

Article 9 : Horaires de départ

Horaires et lieu de départ :

Le dimanche 26 mai à la Base de Loisirs Wampark à la Grande Paroisse : pour le 18 km, départ à 9h30 ; pour le 10 km trail et pour la marche nordique, départ à 9h35

Courses enfants : départ à 10h00

Article 10 : Dossard et port du dossard

Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché par des épingles. Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation. Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet.

Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en

cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 11 : Déroulement des courses

Toutes les courses ont un départ et une arrivée commune sur la Base de Loisirs Wampark. Un briefing pour les dernières recommandations est prévu 15 minutes avant chaque départ. Les horaires sont indiqués sur le bulletin d'inscription, le site internet La Foulée Paroissienne et sur Facebook. Ce sont des Trails qui se déroulent en semi-autosuffisance ou semi-autonomie (c'est l'esprit du Trail).

Article 12 : Matériel obligatoire

Pour le 18 km et le 10 km : un gobelet pour les ravitaillements (parcours et arrivée).

Article 13 : Balisage du parcours

Parcours Trail : il sera effectué avec de la rubalise (visible lors du retrait des dossards), de la peinture fluorescente et des panneaux indicateurs (fléchage bleu et blanc). Présence de signaleurs aux intersections de routes. Plusieurs points de contrôles sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité de l'épreuve.

Article 14 : Ravitaillements

- Sur le 10 km : aucun, en autosuffisance ou autonomie ;
- Sur le 18 km, 1 à 2 ravitaillements en eau selon la chaleur.
- Un ravitaillement complet à l'arrivée.

Article 16 : Sanitaires et consignes

Les sanitaires de la Base de loisirs Wampark seront à disposition. Des consignes seront également prévues sur le site.

Article 17 : Contrôles et abandons

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le PC Course (numéro de téléphone sur le dossard).

Article 18 : Droits à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser exclusivement les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 19 : Loi Informatique et Liberté—CNIL/RGPD

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : jr.labadille@gmail.com en indiquant leurs coordonnées. Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de l'association USGP La Foulée Paroissienne, qui est l'association responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par Email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par l'USGP La Foulée Paroissienne.

Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à jr.labadille@gmail.com ou à l'adresse : 47 rue Heurtebise 77148 LAVAL-EN-BRIE.

Article 20 : L'esprit course nature

Respect des propriétés et de l'environnement :

Vous allez traverser de nombreuses propriétés et courir dans des sites

naturels. Nous vous demandons donc de : respecter la végétation ; respecter les clôtures ; respecter le code de la route pendant la course au passage des routes ; faire preuve de bonne humeur vis-à-vis des bénévoles et des villageois rencontrés.

Entre-aide : tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou de détresse. Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés. Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être mis hors course. L'organisation se réserve le droit de disqualifier un concurrent si ces consignes ne sont pas respectées.

Article 21 : Classements et récompenses

Un classement sera établi pour les 3 épreuves. Seront récompensés les 3 premiers de chaque course ; ainsi que les 1^{ers} de chaque catégorie hommes et femmes. Pour la marche nordique seul les 3 premiers scratch h/f.

Les résultats seront affichés sur place, sur le site FFA et sur le site protiming.fr, sur le site foulée paroissienne. Les remises des récompenses seront effectuées après la course.

Article 22 : Catégories d'âges

Les catégories d'âges concernent l'année civile, qui débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Elles se déterminent en fonction de l'âge atteint au cours de l'année (âge au 31 décembre) et prennent effet au 1^{er} novembre de la saison administrative en cours.

Liste des catégories d'âges par épreuves :

Catégorie	Code	Année naissance	Ages	Epreuves
<i>Eveil Athlétique H et F</i>	<i>Ea</i>	<i>2015 à 2017</i>	<i>De 7 à 9 ans</i>	<i>Course enfant</i>
<i>Course enfant Poussins H et F Po</i>		<i>2013 et 2014</i>	<i>10 et 11 ans</i>	<i>Course enfant</i>
<i>Benjamins H et F</i>	<i>Be</i>	<i>2011 et 2012</i>	<i>12 et 13 ans</i>	<i>Course enfant</i>
<i>Minimes H et F</i>	<i>Mi</i>	<i>2009 et 2010</i>	<i>14 et 15 ans</i>	<i>Course enfant</i>
<i>Cadets H et F</i>	<i>Ca</i>	<i>2007 et 2008</i>	<i>16 et 17 ans</i>	<i>10 km</i>
<i>Juniors H et F</i>	<i>Ju</i>	<i>2005 et 2006</i>	<i>18 et 19 ans</i>	<i>18 et 10 km</i>
<i>Espoirs H et F</i>	<i>Es</i>	<i>2002 à 2004</i>	<i>20 à 22 ans</i>	<i>18 et 10 km</i>

Catégorie	Code	Année naissance	Ages	Epreuves
<i>Séniors H et F</i>	<i>Se</i>	<i>1990 à 2001</i>	<i>23 à 34 ans</i>	<i>18 et 10 km</i>
<i>Masters H et F</i>	<i>Ma</i>	<i>1989 et avant</i>	<i>A partir de 35 ans</i>	<i>18 et 10 km</i>

Article 23 : Secours

La responsabilité médicale sera assurée par des médecins et infirmiers urgentistes et une équipe de secouristes. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Le PC sécurité est assuré par le médecin sur le site du Wampark (départ/ Arrivée) plus une équipe mobile d'infirmiers sur les parcours. Sur chaque dossard figure le numéro de téléphone des secours.

Article 24 : Acceptation du règlement

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes les modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

La participation au Trail du Coteau implique l'acceptation expresse par chaque concurrent de ce règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de son parcours. Le non respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du coureur.

L'organisation

